

Marseille, le

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### En 2025 : mobilisation renforcée contre le moustique tigre !

#### Activation du dispositif de surveillance et de lutte contre les maladies transmises par le moustique tigre

La saison de surveillance du moustique tigre s'ouvre dans un contexte particulier : en 2024, notre région a enregistré un nombre inédit de cas autochtones de dengue et, cette année, les épidémies de chikungunya à la Réunion et à Mayotte, font craindre une circulation importante des virus sur notre territoire. La mobilisation des professionnels, des collectivités et de la population est plus que jamais essentielle pour prévenir la transmission et limiter la prolifération du moustique.

#### Pour rappel

Vecteur susceptible de transmettre les virus de la dengue, du chikungunya et du Zik, le moustique tigre est implanté dans notre région depuis 2004 et c'est aujourd'hui plus de 97 % de la population de la région Paca qui vit à son contact.

Après avoir passé l'hiver sous la forme d'œufs et suite à la hausse des températures et à l'allongement des journées, les larves peuvent désormais se développer jusqu'au stade de moustiques tigres adultes, capables de piquer.

#### Un risque important de transmission autochtone dans notre région

Par opposition à un cas importé qui revient de voyage avec une de ces maladies, on parlera de cas autochtone lorsqu'une personne contracte la maladie sur le territoire hexagonal, sans avoir voyagé.

En 2024, entre mi-juillet et mi-octobre, 76 cas autochtones de dengue ont été recensés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, répartis en 7 épisodes distincts de transmission : 3 dans le Var avec 41 cas, 3 dans les Alpes-Maritimes avec 17 cas et, pour la première fois, 1 dans le Vaucluse avec 18 cas (*données Santé Publique France*). Jamais notre région n'avait connu un nombre de cas autochtones aussi important ; une tendance nette à l'augmentation du nombre de cas est observée depuis 2022, faisant de notre région la plus exposée au risque de transmission autochtone sur tout l'hexagone.

Actuellement, en raison notamment des épidémies de chikungunya à la Réunion et à Mayotte et de dengue aux Antilles, de nombreux cas importés sont identifiés à leur retour dans l'hexagone. **Cette situation fait craindre la mise en place d'une circulation autochtone de ces maladies dans les prochaines semaines.**

Depuis le début de la période de surveillance renforcée de ces maladies dans l'hexagone (qui s'étend du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre), 33 cas importés ont déjà été identifiés dans la région : 20 cas de chikungunya, 12 cas de dengue et 1 cas de Zika ([consulter le bulletin de Santé Publique France](#)).

## Le dispositif de surveillance et de lutte

L'ARS Paca, Santé publique France et leurs partenaires informent la population et mobilisent les professionnels de santé pour améliorer l'identification des cas.

Tout cas confirmé de dengue, de chikungunya ou de zika importé ou autochtone doit être déclaré à l'ARS Paca. Chacun de ces cas fait alors l'objet d'une enquête de l'ARS, menée en collaboration avec la cellule régionale de Santé publique France, afin d'identifier les lieux de contamination potentiels et les risques de propagation et prendre les mesures de protection nécessaires.

A ce titre, l'Entente interdépartementale pour la démoustication (EID) du littoral méditerranéen est chargée dans la région, pour le compte de l'ARS Paca, de la surveillance du moustique tigre et des mesures de lutte et de protection nécessaires autour des cas.



### Nouveauté 2025

#### Opération zéro moustique : l'ARS Paca mobilise les collectivités !

Mission Zéro Moustique est un événement de mobilisation sociale organisé par l'Agence régionale de santé Paca, en partenariat avec l'Entente interdépartementale de démoustication Méditerranée (EID). Cette année, l'opération aura lieu les 27, 28 et 29 juin 2025. Pour s'y préparer, l'ARS et l'EID organisent des formations à destination des collectivités.

[En savoir plus sur l'opération >](#)

## Reconnaître les symptômes évocateurs et savoir se protéger pour protéger les autres

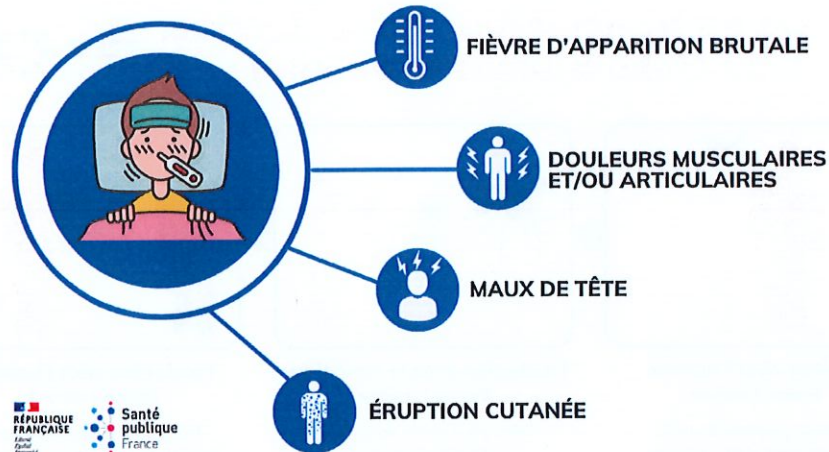
Si vous revenez d'une zone où circulent la dengue, le chikungunya ou le zika (zone inter-tropicale principalement), il est important d'adopter les bons gestes pour éviter de transmettre la maladie.

La conduite à tenir est la suivante :

1. **Consultez sans attendre votre médecin traitant en cas de symptômes et informez-le de votre récent voyage :**

## Principaux symptômes de la dengue, du chikungunya et du Zika

En l'absence de signes respiratoires



## 2. Protégez-vous des piqûres de moustiques :

- portez des vêtements couvrants et amples ;
- appliquez un répulsif cutané spécial moustique tigre, sur les zones de peau découvertes ;
- utilisez les ventilateurs qui gênent les moustiques ;
- installez des grillages-moustiquaires sur les ouvertures (portes et fenêtres).

**De manière plus générale, chacun peut lutter efficacement contre la prolifération du moustique tigre en éliminant régulièrement les lieux de ponte du moustique.**

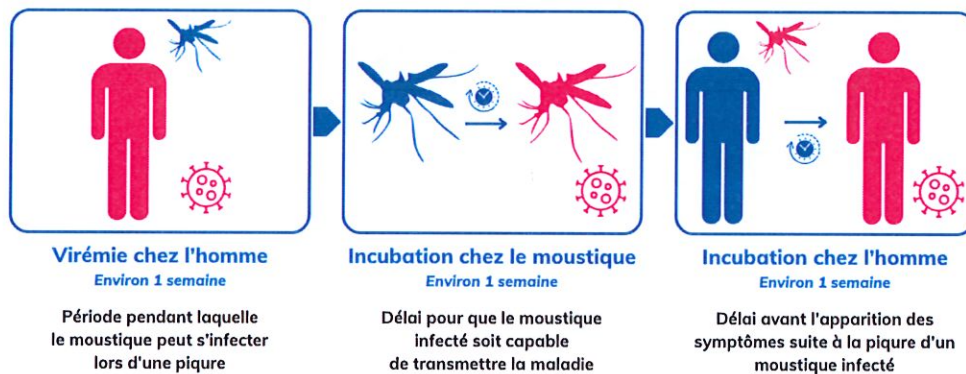
Des gestes simples permettent d'éliminer efficacement les lieux de ponte, appliquez-les et parlez-en à vos voisins :

- éliminez les petites réserves d'eau une fois par semaine, notamment les coupelles des plantes ;
- bâchez hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau (fût, bidon, etc.) ;
- rangez à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (seaux, arrosoirs, jouets des enfants) ;
- ramassez les déchets verts et nettoyez les gouttières.

## Le mode de transmission du chikungunya, de la dengue et du Zika

La dengue le chikungunya et le Zika sont des maladies qui circulent en zone tropicale et qui peuvent être introduites en hexagone par des personnes de retour de voyage, lorsqu'elles sont porteuses du virus dans le sang (en phase dite de virémie). Dans l'hexagone, ces maladies sont transmises par le moustique tigre. Après avoir piqué une personne infectée, le moustique tigre peut, après une période d'une semaine, contaminer une autre personne saine en lui inoculant le virus.

### Cycle de transmission de la dengue, du chikungunya et du Zika



## FICHE-ACTION 2

### Organiser des réunions publiques

• **Descriptif de l'action**

Les réunions publiques visent à informer et sensibiliser les habitants sur la présence du moustique-tigre, les risques sanitaires qu'il représente et les mesures de prévention à adopter. Ces réunions permettent d'améliorer la compréhension et l'engagement des citoyens dans la lutte contre le moustique-tigre à l'échelle locale.



• **Objectifs recherchés**

- Apporter des connaissances précises sur le moustique tigre et les maladies qu'il peut transmettre.
- Exposer en quoi la mobilisation sociale est fondamentale dans la réduction de nuisance dûe aux moustiques-tigres.
- Mettre en place des bonnes pratiques pour limiter sa prolifération et encourager une action collective.
- Impliquer des citoyens et des acteurs locaux dans la mise en place de solutions adaptées.

• **Actions à déployer (avril à juin)**

- Mise à disposition d'un lieu adapté pour accueillir le public (salle municipale, centre associatif, etc).
- Mise à disposition de support (affiches, flyers, vidéos)...
- Prévoir des intervenants spécialisés (agents de santé, entomologistes, représentants d'associations).
- Communiquer en amont pour mobiliser le public (affiches, réseaux sociaux, annonces locales, écoles).

**À savoir**

- 97 % de la population de la région PACA est impactée par son implantation.
- 80 % des gîtes se trouvent en intradomiciliaires.



## FICHE-ACTION 6

# Réduire les gîtes larvaires sur les voiries et espaces publics

### • Descriptif de l'action

Cette action vise à réduire le développement des larves de moustiques-tigres en identifiant, traitant et éliminant les gîtes larvaires du domaine public (voiries, parcs et cimetières). L'action repose sur des interventions régulières de surveillance, de nettoyage et de traitement des sites propices à la ponte et au développement des moustiques-tigres.



### • Objectifs recherchés

- **Se montrer exemplaire** en éliminant ou traitant les gîtes larvaires potentiels sur le domaine public pour réduire stratégiquement la nuisance dans les sites publics et sur la voirie.
- **Mettre en place des modes de gestion adaptés et durables** (en supprimant les gîtes larvaires amovibles, en effectuant le traitement des gîtes larvaires non amovibles et en programmant la réalisation des modifications structurelles nécessaires pour limiter les futures nuisances).
- **Sensibiliser** les agents municipaux et les citoyens aux bonnes pratiques de prévention.

### • Actions à déployer (avril à octobre)

- Ressources humaines** : agents municipaux formés à la gestion et au traitement des gîtes larvaires sur le domaine public.
- Matériel et équipements** :
  - **Répertorier les gîtes** larvaires dans une base de données cartographiques et **planifier** le contrôle mensuel *a minima* des gîtes identifiés et cartographiés qui n'ont pas pu être détruits (gîtes inamovibles).
  - **Achat** de larvicide biologique (*Bacillus thuringiensis israelensis*) ou de **film de surface** (silicone liquide qui recouvre la surface de l'eau et empêche ainsi les larves et les nymphes de respirer et de se développer) pour traiter les gîtes inamovibles.
  - **Mise à disposition de sable** pour le comblement des points d'eau stagnante, par exemple dans les cimetières.
  - **Mise à disposition des outils de nettoyage** et prévoir l'accès aux structures.
  - En l'absence de traitement, dans certains cas, **évacuer l'eau à l'aide d'une pompe**.
  - **Évaluer l'intérêt d'installer un piège curatif** et/ou de contrôle dans des lieux spécifiques dont la configuration s'y prête.
- Communication** : **Campagnes d'information** à destination des habitants (affiches et site internet).
- Coordination** : Compétences SIG et planification, partenariat avec le service chargé de l'hygiène, de la santé et de la salubrité publique.



## FICHE-ACTION 3

### Installer un stand d'information

#### • Descriptif de l'action

Un stand d'information sur le moustique-tigre permet de sensibiliser le public aux risques sanitaires et faire connaître les moyens de lutte contre sa prolifération. Ce stand peut être tenu lors d'événements locaux (marchés, foires, manifestations environnementales) et permet aux visiteurs d'obtenir des conseils pratiques, de poser des questions et de découvrir des supports pédagogiques.



#### • Objectifs recherchés

- **Inform** le public sur les caractéristiques du moustique-tigre, son mode de vie et les maladies qu'il peut transmettre.
- **Comprendre** l'intérêt de la mobilisation sociale.
- **Promouvoir** des gestes simples qui permettent de limiter la nuisance.
- **Encourager** la mobilisation citoyenne et l'implication des collectivités locales dans la lutte contre cet insecte.

#### • Actions à déployer (avril à juin)

- Communiquer** à l'aide d'affiches, de flyers, de brochures explicatives, de vidéos éducatives, de panneaux d'exposition.
- Mise à disposition** de moustiquaire, film de surface
- Achat** d'une tente ou barnum, table, chaises, présentoirs, matériel audiovisuel.
- Prévoir des animateurs spécialisés** (agents de santé, bénévoles, représentants d'associations environnementales).
- Préparer des outils pédagogiques** : démonstrations sur la gestion de l'eau stagnante, exposition de pièges à moustiques, quiz éducatifs pour le public.
- Budgéter** : impression des supports, location du matériel si nécessaire, frais logistiques.

#### À savoir

- 97 % de la population de la région PACA est impactée par son implantation.
- 80 % des gîtes se trouvent en intradomiciliaires.



Pour en savoir plus  
 sur le moustique-tigre  
 et les outils pédagogiques...



## FICHE-ACTION 7

### Agir dans les campings

#### • Descriptif de l'action

Cette action vise à réduire la présence du moustique-tigre dans les campings par la suppression des gîtes larvaires, la mise en place de mesures de prévention et la sensibilisation des campeurs et du personnel.



#### • Objectifs recherchés

- **Limiter la nuisance** sur les emplacements (mobil-home, bungalow), les espaces communs et du personnel.
- **Améliorer le confort** et la qualité du séjour des vacanciers et du personnel.
- **Réduire les risques sanitaires** liés aux maladies vectorielles.
- **Sensibiliser** les campeurs et les gestionnaires aux bonnes pratiques de prévention.

#### • Actions à déployer (avril à octobre)

- Ressources humaines** : personnel de camping formé à la reconnaissance et suppression des gîtes larvaires.
- Matériel et équipements** :
  - **Achat** de larvicide biologique (*Bacillus thuringiensis israelensis*) ou **un film de surface** (silicone liquide qui recouvre la surface de l'eau et empêche ainsi les larves et les nymphes de respirer et de se développer) pour traiter les gîtes inamovibles.
  - **Entretenir régulièrement les espaces végétalisés** pour réduire les sources d'humidité et gîtes de repos des moustiques.
  - **Installer des pièges ou des moustiquaires** dans les espaces communs.
  - **Contrôler les gouttières** régulièrement à l'aide d'une échelle.
  - **Mettre à disposition** si besoin des répulsifs (important d'être vigilant et de lire attentivement l'étiquetage).
- Communication** :
  - **Afficher des consignes** aux entrées et dans les espaces communs du camping ou **distribuer des supports** d'information aux campeurs sur les bonnes pratiques.
  - **Organiser des animations** ou ateliers de sensibilisation à la lutte contre le moustique tigre.
- Coordination** :
  - **Collaborer** avec les collectivités locales et les autorités sanitaires pour un suivi régulier de la présence du moustique-tigre et l'adaptation des actions en fonction des risques sanitaires.
  - **Planifier** des actions annuelles.
  - **Vérifier** les emplacements vides.



Pour en savoir plus  
 sur le moustique-tigre  
 et les outils pédagogiques...



## FICHE-ACTION 4

# Communiquer efficacement avec le grand public

### • Descriptif de l'action

Cette action vise à diffuser des messages clairs et ciblés sur le moustique-tigre, en s'appuyant sur des supports adaptés aux différents publics. Elle permet d'informer, de sensibiliser et de mobiliser les habitants autour des gestes de prévention. Elle s'intègre dans une stratégie globale de communication locale, cohérente et visible



### • Objectifs recherchés

- **Renforcer l'impact** des actions de prévention en adaptant les messages aux publics concernés.
- **Utiliser des supports cohérents**, visuellement reconnaissables, diffusés sur des canaux complémentaires.
- **Favoriser une prise de conscience durable** et l'adoption de gestes barrières simples.

### • Actions à déployer (avril à septembre)

- **Identifier** les types d'habitat et de publics concernés (habitat collectif, individuel, commerces, campings, ERP, friches, etc.).
- **Définir** les messages selon les contextes : gestes concrets à adopter, risques encourus, relais mobilisables.
- Supports de communication :
  - **Print** : affiches thématiques (campings, habitats collectifs, cimetières, etc.), flyers, guides pratiques, check-lists.
  - **Numérique** : vidéos pédagogiques, spot radio, site web moustiquetigre.org, posts réseaux sociaux.
  - **Évènementiel** : banderoles, kits d'exposition, kakémonos, outils pédagogiques.
- Canaux :
  - **Espaces publics** : mairie, écoles, marchés, centres sociaux, pharmacies.
  - **Canaux municipaux** : site web communal, bulletin local, panneaux lumineux.
  - **Médias numériques** : Facebook, Instagram, YouTube...
  - **Partenariats avec presse locale**, radios ou influenceurs territoriaux si possible.
- Ressources nécessaires : agents de communication, élus, référents « moustique » communaux.  
Budgetéter l'impression ou sponsoring local possible.
- Coordination : plan annuel de communication sur la saison de prolifération, veiller à la cohérence visuelle et des messages, suivi de la diffusion des supports et mesurer leur impact (questionnaires, taux de fréquentation, retours terrain).

### À savoir

- 97 % de la population de la région PACA est impactée par son implantation.
- 80 % des gîtes se trouvent en intradomiciliaires.

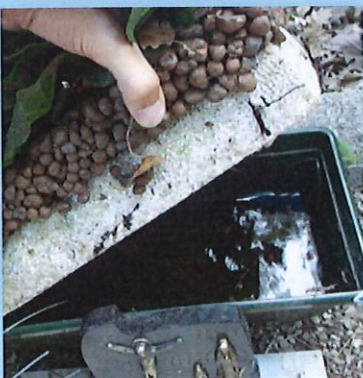


## FICHE-ACTION 8

### Agir dans les cimetières

- **Descriptif de l'action**

Cette action vise à mettre en place des mesures préventives et curatives pour limiter la prolifération des moustiques dans ces espaces, tout en préservant leur aspect et leur vocation mémorielle.



- **Objectifs recherchés**

- **Réduire** la présence de gîtes larvaires dans l'enceinte des cimetières.
- **Sensibiliser les usagers et le personnel** à la présence de gîtes larvaires dans l'enceinte des cimetières.
- **Mettre en place** des alternatives aux contenants d'eau stagnante pour les fleurs et ornements funéraires.

- **Actions à déployer (avril à novembre)**

- Ressources humaines** : agents municipaux en charge de l'entretien des cimetières et de la sensibilisation du public.
- Matériel et équipements** :
  - **Mise à disposition de sable** pour le comblement des points d'eau stagnante, par exemple dans les coupelles et divers ornements..
  - **Mise à disposition une zone de stockage couverte** (pour les arrosoirs notamment).
- Communication** : **Campagnes d'information** à destination des habitants (affiches aux entrées, distribution de flyers).
- Coordination** : Contrôle régulier du niveau de nuisance et retour au service de mairie pour information à la population et révision du règlement intérieur.

